

L'APUS A L'OREILLE

Circulaire du CORA SAVOIE – Novembre – décembre 2005

CALENDRIER

15 novembre : réunion mensuelle à 20 h, bâtiment Iseran, université de Savoie.

Au programme : actualités, présentation des résultats de l'étude sur les oiseaux du massif du Thabor et nature en Espagne (Hubert Tournier).

19 novembre : à la recherche de la chouette chevêchette

Contact : Marie GINIBRE : 04 79 62 56 62 ou marie.ginibre@univ-savoie.fr

10 décembre : comptage oiseaux d'eau au lac du Bourget

Contact Hubert Tournier 04 79 36 82 97

Report au lendemain en cas de mauvaises conditions météo.

21 décembre : réunion mensuelle à 20 h, bâtiment Iseran, université de Savoie.

ATTENTION, nous dérogeons aux traditions, il s'agit d'un MERCREDI !!!

Présentation consacrée à la Gélinothe des bois et au suivi de l'espèce mené sur le plateau du Revard.

14 janvier : comptage oiseaux d'eau au lac du Bourget et Haut Rhône

Contact Hubert Tournier 04 79 36 82 97

Report au lendemain en cas de mauvaises conditions météo.

16 janvier : comptage grand cormoran

Contact Hubert Tournier 04 79 36 82 97

17 janvier : réunion mensuelle à 20 h, bâtiment Iseran, université de Savoie.

Nous vous rappelons que si l'inscription n'est pas indispensable pour participer aux sorties, elle est fortement conseillée. Elle permet au responsable de vous prévenir en cas de changement de programme ou d'annulation (météo ou autres aléas). Dans ce dernier cas, les non-inscrits le sont à leurs risques et périls... L'inscription peut également permettre de trouver une solution pour des personnes ne disposant pas de moyen de transport.

Le CORA Savoie essaie de proposer au moins une sortie mensuelle et d'agrémenter chaque réunion d'une présentation illustrée. Quand on dit le CORA Savoie, il s'agit chaque fois d'un adhérent qui accepte de prendre en charge l'organisation de l'une ou de l'autre. A terme, ce fonctionnement ne peut perdurer que grâce à l'implication du plus grand nombre... Si vous connaissez une espèce, un milieu, un site et vous souhaitez en faire profiter les autres, que ce soit sur le terrain ou en réunion, n'hésitez donc pas à nous le faire savoir.

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION ...

Suivi et protection des populations reproductrices d'amphibiens au col de Tamié (avril 2005)

Cette population de moyenne montagne (massif des Bauges à une altitude de 900 mètres environ) est suivie depuis 1997. Le dispositif de protection a été progressivement adapté ; depuis 2002 il concerne :

- la route départementale (RD 201c) protégée par un dispositif « classique » (grillage plastifié / seaux) sur un linéaire

de **190 mètres** correspondant au tronçon qui concentre les flux les plus importants. Seul un côté de la route a été équipé, assurant uniquement la capture et la protection des animaux en migration vers le site de reproduction ;

- le chemin communal situé au nord de l'étang de reproduction fermé à la circulation par arrêté municipal pendant toute la période de migration.



Trois espèces fréquentent le site mais seul le **crapaud commun** fait l'objet d'un suivi complet. La **grenouille rouge**, seconde espèce par l'importance de ses effectifs, se caractérise par une reproduction particulièrement précoce, dès les premiers redoux printaniers, souvent avant même que le site soit totalement déneigé et donc que le dispositif d'interception puisse être placé. Le **tritron alpestre** présente des effectifs modestes, moins d'une dizaine interceptée chaque année.

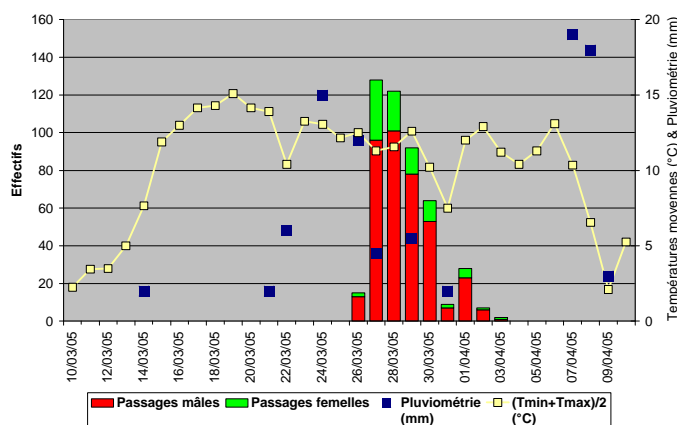


Figure 1 : phénologie de la migration prénuptiale du crapaud commun en 2005

Une hausse des températures s'amorce dès la seconde décennie de mars mais il faut deux semaines encore pour voir fondre l'importante couverture neigeuse. Les premiers signes de mouvements sont notés le 22 mars. Le dispositif d'interception est posé le 26 mars et il est probable que des animaux soient passés à la faveur des précipitations du 24 mars, échappant au recensement. La migration se déroule sur une période de 10 jours

Sur le tronçon témoin que constituent les 190 mètres de filets placés le long de le RD 201c, ce sont **467** crapauds communs qui ont été interceptés, soit 89 femelles et 378 mâles (sexe-ratio de 4.25 mâles pour 1 femelle). Si l'on accepte l'hypothèse que la proportion relative des flux d'amphibiens en migration sur le site ne varie pas au fil des années on peut, sur la base de données recueillies en 1997, estimer la population totale s'étant rendue en 2005 sur le site de reproduction à près de **2200 individus**.

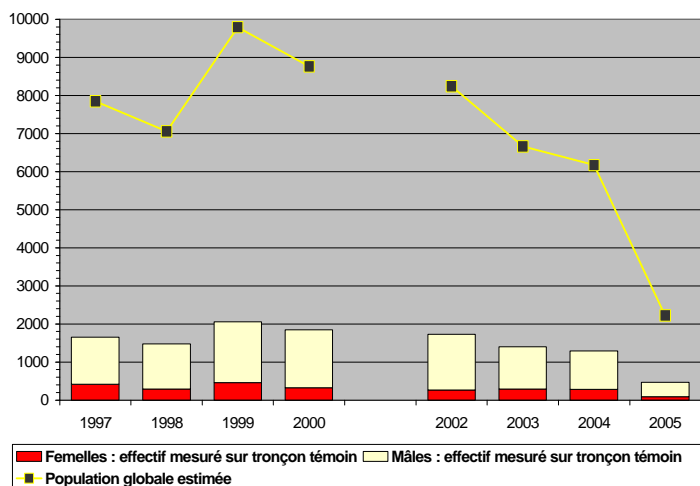


Figure 2 : Evolution inter-annuelle des effectifs de crapaud commun en migration prénuptiale

Cette saison 2005 est en tout point « remarquable » ; par rapport aux années antérieures :

- le début de la migration a été le plus tardif,
- la période de migration a été la plus brève,
- les effectifs ont été les plus faibles, montrant une chute brutale.

Ce phénomène est il le reflet d'une diminution effective de la taille de cette population conséquence d'une modification de paramètres démographiques (mortalité, recrutement) ; ou simplement la perturbation de la migration par des conditions météorologiques exceptionnelles (printemps très tardif).

Sur les 12 jours de suivi, cette opération a mobilisé huit bénévoles dont 4 personnes du CORA Savoie (Julien Benard, Hervé Blanchin, Malorie Vergneau, JN Avrillier), ainsi que l'employé communal de Plancherine pour assurer le transport, la pose et la dépose des panneaux et barrières interdisant la circulation sur la route secondaire.

Inventaire de l'avifaune du Mont Thabor

En décembre 2003, le Mont Thabor est devenu site Natura 2000 sous l'appellation « Landes, prairies et habitats rocheux – Massif du Mont Thabor ».

Représentant une surface de 4800 hectares, cette Zone de Protection Spéciale correspond au Site Classé du Thabor. En Savoie le site Natura 2000 du massif du Mont Thabor concerne une partie des communes de Valmeinier, d'Orelle et de Modane.

Douze habitats d'intérêt communautaire et deux habitats prioritaires : « Formations pionnières alpines du Caricion Bicoloris – Atrofuscae » et « Pavements calcaires », ont suscité cette désignation. Sept espèces sont protégées, dont le Damier de la Succise. L'un des enjeux mentionnés de ce site d'intérêt européen est le maintien des pelouses d'altitude.

L'opérateur est le Service d'Economie Alpestre de la Chambre d'Agriculture.

C'est dans ce contexte que le CORA-Savoie a été sollicité par le SEA pour réaliser l'inventaire de l'avifaune du Mont Thabor, le but de cette étude étant de compléter les connaissances naturalistes du site.

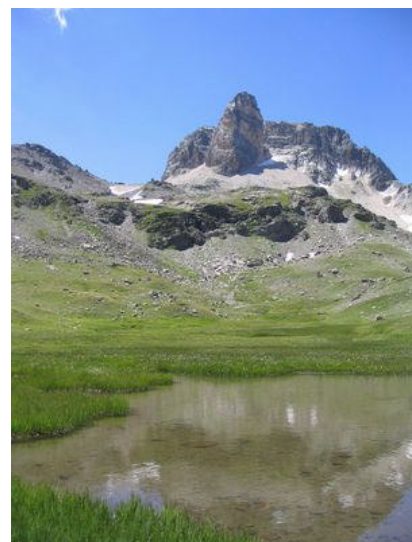
Les données ont été recueillies au cours de plusieurs sorties durant les mois de juin, juillet et août, qui ont permis de recouvrir chacune des 3 communes et chacun des étages d'altitude compris entre 1700 m et 3000 m.

L'un des plus vastes secteurs, sur la commune de Valmeinier a ainsi été prospecté le 19 juin, au cours d'une sortie pilotée par Hubert Tournier. Henri Duchemin, Christine Garin, Marie Ginibre, Estelle Gurvies, Philippe Lebrun, André Miquet, Marc Pienne, Hubert Tournier, Christiane Rosset se sont donc retrouvés le 18 juin au soir dans un refuge accessible par voie de piste de ski ! Malgré la « grande blessure » paysagère occasionnée par cette artère artificielle, le lieu a fini par gagner en sympathie à travers l'accueil simple des aubergistes et l'observation très facile de biches et de sangliers, depuis la terrasse du refuge. Le lieu paraît intéressant pour assister confortablement au spectacle du brame du cerf !

Le temps très clément du lendemain a permis aux participants d'œuvrer dès les premières heures de la journée. La prospection s'est faite en deux équipes progressant de part et d'autre du vallon de la Neuvache, entre 1700 et 2000 m. Les objectifs de la journée : capter le maximum d'espèces, se retrouver au sommet.

Si le premier objectif fut relativement bien accompli avec un total d'une quarantaine d'espèces, le deuxième fut un peu plus laborieux à atteindre, voir plus humide pour certains d'entre nous. La Neuvache au printemps n'a en effet rien d'une petite rivière !

Parmi les espèces contactées, les petits passereaux sont les plus importants, avec des fauveltes, accenteurs, mésanges, pipits, traquets, divers fringillidés, le troglodyte, l'alouette des champs, ...également des grives, le cassenoix, le geai, le chocard et le crève... Parmi les oiseaux les plus remarquables de cette vallée, on notera la présence d'un Rougequeue noir à front blanc, d'un Merle de roche, d'une Perdrix bartavelle chanteuse, d'un Lagopède alpin, de quelques chanteurs de Bruant jaune, de Bruant fou, de Rousserolle verderolle et de Fauvette babillarde, d'une troupe de Niverolles alpines et d'une famille de Bergeronnette des ruisseaux observée le 24 juillet.



Les rapaces restent les grands absents de cette sortie. Seuls le Faucon crécerelle, ainsi qu'une Bondrée apivore en passage sur le site, viennent compléter cette liste avifaunistique.

Cette journée fut aussi l'occasion de croiser de nombreuses espèces de papillons. Par contre, malgré le développement remarquable de milieux humides les libellules font défaut : seul un individu indéterminé d'une libellule de taille moyenne (genre Somatochlora ?) et une belle population d'Aeschna des joncs semblent occuper ces zones.

Les autres sorties ont été réalisées par Hubert Tournier. Si la commune d'Orelle n'a pas dévoilé d'espèces supplémentaires, les hautes vallées de la commune de Modane ont mis en évidence la présence du Cincle plongeur avec un juvénile capté le 17 août vers 2500 m et un seul Aigle royal le 20 juillet.

Cette étude a été remise à la Chambre d'Agriculture au mois de novembre, elle contient des commentaires d'ordre écologique et patrimonial. Elle peut être transmise par mail à ceux qui le souhaitent.

Christine Garin

Protection des marais du Vieux Gelon

Ça y est, le CORA Savoie est propriétaire terrien...

Le 27 juin dernier, André Miquet, vice président signait l'acte d'acquisition d'une première parcelle de 4 200 m² dans les marais du Vieux Gelon (commune de Chamoux sur Gelon). Les démarches sont également en cours pour trois autres parcelles d'une superficie de 11 100 m². Nous espérons les voir aboutir en cette fin d'année ou en début d'année prochaine.

Il sera alors possible d'engager un certain nombre d'actions concrètes, notamment le nettoyage du site dont un secteur a été utilisé comme décharge, l'élimination des érables Negundo, espèce exotique envahissante, la revégétalisation de remblais...

Une prochaine circulaire fera le point sur ce site, mais rappelons qu'il s'agit d'un boisement humide et inondé, qu'occupe (entre autres...) une colonie de héron cendré.



L'observatoire des roselières continue

La Savoie contribue grandement au chapitre "roselières" de l'observatoire de la faune sauvage du CORA, financé par la Région Rhône-Alpes : pas moins d'une quinzaine de points autour du Bourget, 2 sur le Rhône (Motz) et quatre en combe de Savoie (marais de la Bialle – ci-dessous en hiver – et des bassins Molard).



Ce qui est pour nous l'occasion d'avoir une courbe des tendances à long terme, et même un véritable comptage pour des oiseaux comme la rousserolle turdoïde (une vingtaine de couples autour du lac, 2 à 3 en Combe de Savoie). Le Blongios et le râle d'eau restent trop aléatoires pour un véritable suivi, mais à signaler une bonne année en 2003 avec au moins 7 mâles chanteurs de Blongios. Ce dernier mériterait un suivi spécifique.



2006 est la dernière année de cet observatoire sous cette forme, l'occasion d'un bilan et sans doute d'une révision des objectifs et méthodes.

André Miquet

LE CORA Y ETAIT ...

20 mai : Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (Marc Pienne) :

Les principaux points abordés ont été les suivants



Ce projet a reçu le soutien de la fondation « Nature et découvertes » qui nous a accordé une aide de 3200 euros.

Jean Noël Avrillier

Période d'ouverture générale fixée du 11/09/05 au 15/01/06.

Sanglier :

- 11/09/05 au 15/01/06 pour les massifs « verts »
 - 15/08/05 au 28/02 pour les massifs « rouges »
- Les massifs « rouges » sont les Massifs où la présence des sangliers engendre le plus de dégâts aux cultures.



Chevreuil :

- A partir du 01/07/05 tir d'été
 - 11/09/05 au 15/01/06
- Les tirs d'été doivent faire l'objet de demandes. Celles-ci n'ont pas augmenté sur la saison dernière, 7 détenteurs ont été autorisés à tirer 22 brocards, quotas décomptés du total des attributions individuelles du plan de chasse. J.P. Martinot (PNV) fait part de son souci de voir les utilisateurs de la

nature informés plus spécialement de cette nouvelle activité cynégétique.

Cerf :

- 11/09/05 au 15/01/06
 - Tir faon et daguet du 18/09/05 au 09/10/05
- H. Tournier souhaite connaître la portée de la limitation de la chasse du cerf durant le brame, il est précisé que durant cette période seule la pratique d'une chasse à l'approche ou à l'affût est autorisée pour tirer des animaux de première année (faons) ou des mâles daguets de deuxième année.

Chamois : du 11/09/05 au 11/11/05 et du 04/12/05 au 15/01/05 (interruption pendant le rut)

Lièvres, lagopède, gelinotte, Bartavelle et marmotte : du 11/09/05 au 11/11/05

Tétras-lyre : du 18/09/05 au 11/11/05

Faisan et perdrix : du 11/09/05 au 11/12/05

H. Tournier réitère la remarque des biologistes sur l'intérêt d'une ouverture retardée pour le lièvre brun. A. Janin (DDAF) confirme que les règlements de chasse des ACCA instaurent des plans de tirs internes précisant les périodes d'ouverture le niveau de prélèvement et les modalités de contrôle. Dans ce cadre la chasse du lièvre apparaît fermée sur une centaine de communes. 250 lièvres variables et 700 à 800 lièvres bruns sont prélevés annuellement sur environ 150 communes.

M. Lambrech (ONCFS) confirme l'impression de remontées des populations de lièvres bruns depuis 2 saisons, résultants peut-être d'un effet bénéfique d'années sèches, et attire l'attention sur les risques sanitaires liés à des pratiques de lâcher qui ne se justifient plus. J.P. Martinot (PNV) approuve pleinement la démarche initiée par la fédération des chasseurs pour promouvoir l'instauration de plans de tirs au lagopède. Le suivi des populations indiquant seulement une stabilité sans renouvellement puisque 85 % des nichées sont soumises à la prédation.

Jours de chasse : Chasse à tir interdite les mardi et vendredi à l'exclusion des jours fériés.

- Chasses sur neige – Mesures de protection du gibier :

La demande de modification de la fédération de chasse qui désirait augmenter de 2 à 4 le nombre de chasseurs par équipe pour chasser le chamois par temps de neige n'a pas été prise en compte, suite au risque de dérangement accru soulevé par F.R. Cecille Lieutenant de Louveterie, M. Lambrech (ONCFS), H. Tournier et J.P. Martinot (PNV).

- Autres mesures de protection :
- La chasse des espèces suivantes est interdite : caille des blés, alouette des champs, courlis cendré, courlis corlieu, pigeon colombin, vanneau huppé, nette rousse, eider à duvet, garrot à œil d'or, fuligule milouinan, macreuse brune.
- Les lâchers d'animaux vivants des espèces Sanglier, Cerf, Mouflon et Perdrix chukar sont interdits.
- Le tir de la poule du tétras-lyre et des coqs non maillés est interdit.

Information sur la réalisation des plans de chasse 2004 – Demandes 2005 :

- Chamois : 2004 attribution : 2976, réalisation : 2780. Demande 2005 : 3265
- Chevreuil : 2004 attribution : 4816, réalisation : 4396. Demande 2005 : 4978
- Cerf : 2004 attribution : 646, réalisation : 521. Demande 2005 : 734
- Mouflon : 2004 attribution : 118, réalisation : 85. Demande 2005 : 129

Divers échanges font suite à une interrogation de H. Tournier sur l'éventuelle marge laissée aux grands prédateurs qui viendrait en soustraction des dommages aux troupeaux domestiques.

M. Sinoir (Directeur DDAF) trouve la question fondée mais précoce ..., J.C. Bouvier (Représentant intérêts Cynégétique) déclare ne pas admettre ce raisonnement qui anéantit les efforts de gestions consentis par les chasseurs depuis de nombreuses années. J.M. Girard-Madoux (Président FDC) demande une mesure de l'impact du loup sur le gibier et informe le conseil qu'il a appris incidemment le lancement d'une étude sur ce sujet par l'ONCFS dans le Mercantour et les Bauges. M. Lambrech (ONCFS) indique que pour le moment, la démonstration de l'impact du loup sur les populations d'ongulés sauvages n'a pas été faite. F. Horteur (représentant CRPF) remarque en ce qui concerne la chasse du cerf, que les taux de réalisation des plans de chasse sont inférieurs à ceux des autres ongulés et qu'il conviendrait de favoriser la chasse de cette espèce qui représente un risque important pour la forêt.

Complément suite à la commission Départementale du plan de chasse du petit gibier du 05/09/05 :

- Tétras-lyre : 2004 attribution : 394, réalisation : 281. Demande 2005 : 527
- Bartavelle : 2004 attribution : 39, réalisation : 21. Demande 2005 : 95

Estimation du nombre de couple en Savoie = 500

Indice de reproduction = 1,4 soit 1400 oiseaux produits

27 juin : signature de l'acte de vente de la première parcelle acquise dans les marais du Vieux Gelon (Jean-Noël Avriillier, André Miquet)

1 août : réunion bilan d'une expertise agro-environnementale réalisée sur une exploitation de Feissons sur Salins et coordonnées par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (Jean-Noël Avrillier).

30 août : CA CORA région

23 septembre : CA du conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie à la Rochette (Jean Noël Avrillier, Hubert Tournier)

1 octobre : chantier « nature » dans les marais de la Grande Size (vallée de l'Isère).

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie a acquis ce terrain de 32 ha dans le site protégé par l'arrêté préfectoral de protection de biotope de la Bialle, sur la commune d'Aiton, en 2004. L'essentiel sera laissé à son évolution naturelle (déjà avancée) de boisement humide, hormis 13 ha de peupliers exploités en 2002 et 2003. Sur cette parcelle, le Conservatoire a entamé la restauration d'une prairie humide avec bosquets et arbres isolés, et ce par un programme lourd de broyage, dont une première tranche a été réalisée cette année. Le dessouchage sera effectué courant 2006. Pour lors, le Conservatoire fait appel à une entreprise de travaux pour le nettoyage de la parcelle et a favorisé le pâturage de huit charolaises et leurs veaux ainsi que deux chevaux d'un exploitant de Grésy-sur-Isère entre mai et septembre 2005.

Si le plus gros du travail ne peut s'envisager que par moyens mécaniques (broyage, essouchement), il reste un travail considérable qui doit se faire manuellement : le ramassage des rémanents. Il s'agit de cette quantité énorme de tronçons de branches et éclats de souches plus ou moins incrustés dans le sol avec deux impacts négatifs : une « stérilisation » de surface (jusqu'à 75 % du sol inaccessibles à la flore), et un enrichissement (apport de matière organique antagoniques avec l'objectif de prairie « pauvre »).

Ce chantier nature, réunissant essentiellement des membres du CORA et du CPNS, a consisté à enlever ces rémanents et c'est terminé autour d'un barbecue juste avant l'arrivée de la pluie.

Les premières constatations qui peuvent être faites à l'issue d'une gestion sur un an sont d'une part le fait que le milieu ne s'est pas « fermé », c'est-à-dire n'a pas été envahi par les buissons et ronces (grâce au pâturage), d'autre part, la présence de plantes intéressantes qui ne se sont pas éteintes ou bien sont réapparues, comme le souchet brun, la Lysimaque ou la Petite Centaurée (André Miquet – Marc Pienne)

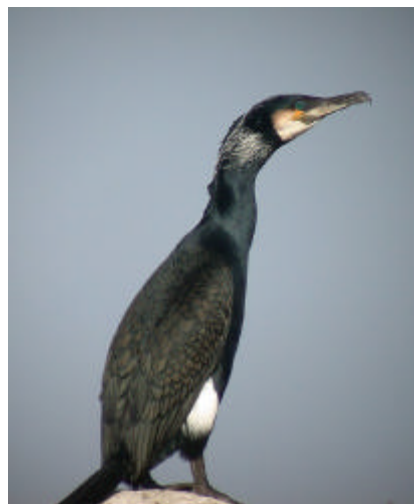
4 octobre : comité de suivi de l'espèce Grand cormoran (Hubert Tournier)

Le recensement de janvier 2005 fait apparaître un total de 342 individus dont 220 sur le lac du Bourget, 35 sur le lac de Sainte Hélène, 24 sur Arc-Isère, 14 sur le lac d'Aiguebelette et 49 sur le Rhône rive droite (Massigneux, à l'aval de Chanaz). Depuis 1998 les effectifs sont compris entre 152 et 353. Depuis 2001 un prélèvement est organisé sur la base d'un quota minimal de prélèvement en eaux libres de 90 oiseaux (fixé au niveau national et réparti par le Préfet sur différents plans d'eau). En 2004-2005 un total de 81 oiseaux ont été abattus sur les 107 déclarés tirés lors de 68 opérations du 12 novembre au 28 février, hors réserves de chasse, selon la répartition suivante : 47 sur le lac du Bourget, 23 sur Arc-Isère-Gelon-lac de Ste Hélène, 5 sur le lac d'Aiguebelette, 6 sur le Rhône.

Au plan national l'effectif dénombré en janvier 2005 s'établit à 96 000 oiseaux (817 dortoirs sur 91 départements), contre 89 000 en 2003 et 85 000 en 2001. La croissance des effectifs est évaluée à 2,4% par an entre 1999 et 2005 contre 7% entre 1997 et 1999. En 2005 il a été tué 25 000 oiseaux. Le plan de gestion national (arr. ministériel du 19/08/05) reconduit les mesures précédentes avec un quota de tir porté à 37 000, soit une augmentation de 5000 et un quota de base

en eaux libres fixé à 100 individus. L'objectif national arrêté en 1997 de 73 000 grands cormorans reste la référence.

La réunion du 4 octobre a été l'occasion pour les pêcheurs d'insister sur leurs demandes habituelles : quota de tir pas assez élevé, tirs dans les réserves, procédures simplifiées, renfort des chasseurs pour effectuer les tirs... En 2005-2006 les modalités de prélèvement sont maintenues (pour plus de précisions nous questionner) et les 10 oiseaux supplémentaires à tirer sont affectés au lac du Bourget. Il a été précisé que le département de l'Ain dispose d'un quota de tir de 400 oiseaux sur le Rhône et qu'une volonté de le réaliser



(ce qui n'était pas le cas jusqu'alors) est affirmée. Le Préfet de Savoie demande que les modalités prescrites en Savoie soient respectées et que la transition vers des munitions de substitution à la grenaille de plomb soient testées en vue de leur usage obligatoire en zones humides à partir de juillet 2006.

Le prochain comptage grands cormorans est programmé pour le

16 janvier 2006.

22 octobre : chantier « nature » sur les îles du sud du lac du Bourget

Une opération de débroussaillage et nettoyage était organisée par le conservatoire sur les îles situées dans l'A.P.P.B. (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) du sud du lac du Bourget.



Une petite quinzaine de bénévoles dont des membres du CORA, se sont retrouvés malgré les mauvaises conditions météo munis de pioches, sécateurs, et autres outils afin d'éliminer les arbustes envahissants (saules essentiellement). En effet, ces arbustes constituent une gêne pour les espèces animales qui prennent pension sur les îlots, et notamment les oiseaux aquatiques, ainsi que pour les autres plantes qui ne peuvent se développer normalement. Seuls quelques uns ont été conservés comme support de nids de héron notamment. Le travail consistait également à enlever les déchets amenés sur les îlots par la houle (Marc Pienne)

8 octobre : CA du CORA région (Hubert Tournier)

5 novembre : manifestation contre la politique gouvernementale en matière de protection de la nature



Pour la Savoie, CORA et FRAPNA réunis, Hubert Tournier, JN Avrillier, Marc Pienne, Jean Louis Guichet, Pierre Gotteland, Isabelle et Gilles Rayé, Jean François Gatel, André Colas, Marc Lemen, Perrine Malsert et Eric Lecoq à Valence, Marie Ginibre à Paris.

23/10/05 : Sortie « Gypaète » du réseau naturaliste du PNR du Massif des Bauges (Marc Pienne):

Nous n'étions que 6 personnes à braver le mauvais temps pour nous rendre à Sallanches. Vu les fortes pluies annoncées, le rendez-vous initialement prévu sur l'alpage du Doran tout près du site de lâcher, a finalement été déplacé au local d'ASTER. La pluie ne cessant pas de tomber, il est décidé de remplacer la sortie de terrain par une animation en salle, Marie Zimmermann chargée du programme Life gypaète, nous a exposé la situation du gypaète dans l'arc alpin et nous a formé à l'identification des différentes classes d'âge et au remplissage des fiches d'observation du gypaète.

Ces fiches d'observation sont très importantes pour le suivi des populations et de la dispersions des jeunes relâchés ou nés en nature et il est important de les transmettre immédiatement, car des bilans sont fait tous les 3 mois pour suivre au plus près les déplacements des différents individus. Première règle en cas d'observation d'un gypaète, ne pas chercher à déterminer de suite la classe d'âge, mais noter le maximum de caractéristiques de son plumage, qui permettront ensuite à tête reposée de déterminer tranquillement la classe d'âge.

Les points importants à noter sont les suivants :

- L'aspect général, la forme qui peut être plutôt massive (- de 3 ans) ou plutôt élancée (+ de 3 ans).
- La forme des rémiges, extrémités pointues et régulières (1^{ère} année), présence de mues avec nouvelles rémiges plus courtes et à bouts arrondis (2^{ème} année), majorité de nouvelles rémiges avec présence d'anciennes, donnant un bord postérieur irrégulier « en râteau » (3^{ème} année).
- La présence de marquage par décoloration des rémiges qui indique que l'on a affaire à un individu relâché de moins de 3 ans car il disparaît avec la 1^{ère} mue, mais les jeunes nés en nature n'ont pas de marquage. Il faut bien noter la position des rémiges décolorées, par exemple,

2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} aile gauche, 17^{ème} 18^{ème} 19^{ème} aile droite et 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} gauche sur la queue, ou au moins approximativement extrémité gauche, intérieur droit et bord gauche de la queue.

- La couleur de la tête, noire (1^{ère} – 2^{ème} année), bigarrée noire (3^{ème}), bigarrée claire (4^{ème}), claire (5 ans et plus).
- Le contraste des ailes, sombre peu contrasté (- de 3 ans), bigarrés, marrons/gris (+ 3 ans à 7 ans), contrasté, noir/gris (+ de 7 ans).
- La couleur du corps, brun/noir (- de 2 ans), corps chamarré (3-4 ans), clair plus ou moins orangé (5 ans et plus).

C'est la combinaison de tous ces critères qui permettent, dans un 2^{ème} temps, de préciser la classe d'âge, car un seul de ces critères ne peut suffire si l'on prend en compte les variabilités individuelles.

L'emplacement des mues et des marquages permet d'identifier un individu pendant une période.

Il est donc impératif de noter tous les critères sur la fiche d'observation, même s'ils vous semblent superflus, la personne qui recueillera la fiche aura ainsi le maximum d'indices pour confirmer la classe d'âge et identifier l'individu. Les photos sont également très intéressantes, même si elles ne vous semblent pas de bonne qualité, car elles permettent souvent de repérer la présence de bagues de couleur qui permettront ensuite d'identifier l'individu.

Tous ces éléments doivent être transmis le plus rapidement possible à l'adresse suivante :

ASTERS, 278 Avenue St Martin 74700 SALLANCHES

Par courriel à participez@gypaete-barbu.com

N'oubliez pas de noter vos coordonnées en cas de besoin de précisions complémentaires.

En cas d'urgence (oiseau blessé, braconnage, dérangement, ...) vous pouvez appeler au n° suivants 06 30 10 23 32 ou 06 07 61 85 74.

Les fiches d'observations sont téléchargeables sur le site <http://www.gypaete-barbu.com>, elles comportent les principaux critères à relever.

Dernières observations naturalistes

L'aigrette garzette a niché à l'étang des Aigrettes ! Les deux aigrettes, au passage ou en hivernage, avaient déjà largement justifié le toponyme choisi en 1995 à la création de l'étang. Aujourd'hui avec une première nidification réussie dans un saule cendré au centre de l'étang (4 jeunes à l'envol), la garzette baptise définitivement l'étang des aigrettes ! Une nidification d'ailleurs tardive, peut-être à cause du niveau très bas ayant facilité la pêche en seconde partie d'été (cette opportunité a même pu contribuer à la décision de nicher ?). En tous cas, souhaitons que ça donne l'idée au butor de nicher dans la roselière des butors ... Si l'on tient compte de la tentative du garde-boeufs (ponte sans suite il y a quelques années), cela porte à 4 le nombre de hérons nicheurs au sud du lac (héron cendré, blongios, héron pourpré, héron bihoreau, aigrette garzette) ; sachant que le butor et la grande aigrette sont hivernants réguliers et que gardeboeufs et crabiers passent chaque année ou presque, le sud du lac se confirme comme un site privilégié pour l'observation des Ardéidés.

André Miquet, à partir des observations de Michel Reverdiu

Nous rappelons que cette circulaire et un lien entre tous les adhérents et peut être le moyen pour chacun de diffuser des observations de terrain, des informations sur des sujets d'actualité ou d'aborder un thème particulier. **N'hésitez pas à transmettre vos articles.**

CORA Savoie

Université de Savoie, dpt sciences de la vie,
73376 Le Bourget du Lac cedex
04 79 75 86 67 - cora-savoie@univ-savoie.fr